

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 12 janvier 2021 à 19 h 30 par visioconférence à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante après avoir pris connaissance des commentaires reçus :

Nature et effets :

Les propriétaires désirent obtenir un certificat de dérogation mineure afin de créer trois nouveaux lots résidentiels sur la rue Guertin. Ces trois lots seraient conformes, par contre la partie résiduelle consisterait à la création d'un lot en zone industrielle et ce lot ne serait pas conforme au Règlement de lotissement (752-09). En effet, le lot en zone industrielle aurait une superficie de 1 157,2 m<sup>2</sup>, tandis que la superficie minimale est de 2 500 m<sup>2</sup>. La profondeur sera de 19,60 mètres, tandis que la norme minimale est de 50 m<sup>2</sup>. Puisque le lot comporte deux zones, soit une zone résidentielle et une zone industrielle, le seul moyen d'exploiter l'entièreté du terrain est de lotir le terrain ainsi. De plus, le futur lot industriel comporte un bâtiment existant et les usages pouvant se faire ne doivent pas comporter de nuisances au voisinage.

Identification du site concerné : 3080, rue de la Coopérative

Tout intéressé pourra se faire entendre par écrit dans les 15 jours à l'inspecteur en bâtiment et environnement, suivant la publication du présent avis public selon les façons suivantes :

- Par la poste située au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0;
- Déposez vos documents à nos bureaux situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste dans la boîte de métal au bas de la porte d'entrée;
- Acheminez vos commentaires par courrier électronique à [inspecteur@msjb.qc.ca](mailto:inspecteur@msjb.qc.ca).

Les citoyens pourront prendre connaissance de la décision du conseil le lendemain de la séance sur le site Internet de la Municipalité ([www.msjb.qc.ca](http://www.msjb.qc.ca)) par la publication d'un enregistrement audio.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce seizième jour de décembre deux mille vingt.

Le directeur général,

Martin St-Gelais